

ANNEXE 6.2 SERVITUDES ADMINISTRATIVES
INSTAUREES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-2

**EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA REALISATION DE PROGRAMMES
DE LOGEMENTS CONTRIBUANT A LA MIXITE SOCIALE**

ARTICLE L. 123-2, B) DU CODE DE L'URBANISME

Conformément à l'article R. 123-12, les emplacements ci-dessous sont reportés au document graphique du règlement 4.1.

Les programmes décrits ci-dessous devront être affectés à du logement locatif social au sens de l'article L. 302-5 alinéa 3 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Numéro	Consistance de la servitude	Parcelle	Programme envisagé	Adresses
365	2 immeubles existants	AL 0110	104 logements existants 4 550 m ² shon environ	108 – 118 Rue de Bellevue
378	Parcelle : 312 m ²	O 0103	15 logements, soit environ 700m ² shon	68, route de la Reine
380	Partie nord de la parcelle, surface : 1640m ²	BN 0005	30 logements, soit environ 2 300m ² shon	75, avenue Pierre Grenier

LOCALISATION DES VOIES, OUVRAGES PUBLICS
ET ESPACES VERTS A CREER
ARTICLE L. 123-2, c) DU CODE DE L'URBANISME

NOTA : Ces superficies ont été calculées à partir du plan d'alignement au 1/2000^{ème}

Au bénéfice de la commune

N° 412 – Réalisation d'une place située entre la rue du Vieux Pont de Sèvres et le futur cours de l'île Seguin	
- largeur au droit de la cours de l'île Seguin : environ 32 m	
- largeur au droit de la rue du Vieux Pont de Sèvres : environ 15 m	
Surface indicative :	1 700 m ²
N° 413 – Réalisation d'une voie nouvelle, le cours de l'île Seguin	
Largeur variable d'environ 33 m à 68 m	
Surface indicative :	20 230 m ²
N° 414 – Réalisation d'une voie nouvelle, la Grande traverse	
Largeur environ : 18 m	
Surface indicative :	3 600 m ²
N° 415 : Elargissement de la rue Yves Kermen, entre l'avenue E. Zola et la rue du Vieux Pont de Sèvres	
Largeur : environ 28 m	
Surface indicative	2 200m ²
N° 416 – Réalisation d'une voie nouvelle, le cours Emile Zola	
Voie alignée sur le cours existant côté ouest, largeur environ : 40 m	
Surface indicative :	10 400 m ²
N° 417- Réalisation de l'Esplanade des berges	
Surface indicative :	6 500 m ²
N° 418- Réalisation d'une voie nouvelle, traverse Jules Guesde reliant la place Jules Guesde et les berges de la Seine	
Largeur variable : environ 23 m à 42 m	
Surface indicative :	6 400 m ²
N° 419 – Réalisation d'une voie nouvelle, la rue Nouvelle	
Largeur d'environ : 19 m	
Surface indicative :	12150 m ²
N° 420 – Réalisation d'une voie nouvelle, l'avenue du Parc bordant le parc du Trapèze	
Largeur variable d'environ : 20 à 34 m	
Surface indicative :	16 600 m ²
N° 421 prolongement de la grande traverse dans l'îlot des berges	
Largeur environ 18 m	
Surface indicative	1 220 m ²
N° 422 – Réalisation d'une promenade du bord de l'eau sur les berges de l'île Seguin	
Largeur variable, autour de 6 m en section courante.	
Surface indicative :	16 000 m ²

N° 425 – Réalisation d’une traverse dans le prolongement de la Grande traverse et d’un passage en continuité avec l’allée Marc Chagall Largeur du passage : environ 8,5 Largeur de la traverse : environ 18 m Surface indicative :	1 650 m ²
N° 426 – Placette, îlot M, rue Yves Kermen, Surface indicative :	1 120 m ²
N° 427 – Création d’une placette à l’angle de la rue Nationale et de la rue Traversière Superficie de la réserve :	1 108 m ²

Ponts et passerelles

N° 410- Réalisation d’une passerelle de liaison entre le Forum haut et le nouvelle place située devant le 57 Métal. Largeur : environ 8,50 m	
N° 428 – Pont Daydé Largeur environ 11 m	
N° 429 – Pont Seibert Largeur environ 10 m	
N° 430 – Pont de l’île Seguin. Ouvrage de franchissement piéton et routier Largeur environ : 19 m	
N° 432 – Passerelle de l’île au Sud Largeur environ 5 m	

SERVITUDES INSTAUREES AU TITRE DE L'ARTICLE L 123 2 c

POUR EQUIPEMENTS ET ESPACES VERTS

Cette servitude est au bénéfice de la Région.

Numéro	Parcelles	Désignation / Lieu	Destination	Description	SHON estimée *
373	BD 0019	Trapèze	Lycée		10 000 m ²

Cette servitude est au bénéfice du département.

Numéro	Parcelles	Désignation / Lieu	Destination	Description	SHON estimée *
368	BD 0019	Ilot V	Collège	Avec gymnase	10 000 m ²

Ces servitudes sont au bénéfice de la commune.

Numéro	Parcelles	Désignation / Lieu	Destination	Description	SHON estimée *
369	BD 0019	Trapèze	Crèche	60 berceaux + 20 places de halte-garderie	1 400 m ²
370	BD 0019	Trapèze	Bibliothèque		1 000 m ²
371	BD 0019	Trapèze	Groupe scolaire	16 classes, avec centre de loisirs et salle de sport	4 600 m ²
373	BD 0019	Trapèze	Lycée		10 000 m ²
372	BD 0019	Trapèze	Groupe scolaire et gymnase	16 classes, avec centre de loisirs et gymnase	6 300 m ²
374	BD 0019	Trapèze	Crèche	60 berceaux + 20 places de halte-garderie	1 400 m ²
375	BD 0019	Trapèze	Crèche	60 berceaux	1 000 m ²
376	BH 0036	Ilot M	Groupe scolaire	16 classes, avec centre de loisirs et salle de sport	4 600 m ²
377	BD 0019	Trapèze	Parc	Emprise d'environ 70 000 m ²	
384	BD 0019	Trapèze	Crèche	60 berceaux et places de halte-garderie	1 400 m ²
385	E 0131		Crèche	60 berceaux sur R+1	1 000 m ²

* Les SHON indiquées restent indicatives ; elles seront susceptibles d'ajustement en fonction de la programmation détaillée de chacun des équipements.